



Appui à la promotion de l'exploitation artisanale légale du bois dans les Districts du Plateau, Kwango et Kwilu / Province de Bandundu en RD Congo

(PO 308913)

Identification d'exploitants forestiers et scieurs artisanaux **MANUEL DE FORMATION DES ENQUÊTEURS**

*« Connaitre n'est pas suffisant - il faut mettre en pratique. Vouloir n'est pas suffisant - il faut faire. »
Goethe*



Juin 2014

Avec le soutien de l'Union Européenne (UE), de la coopération Britannique (DIFD) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le contenu du présent manuel relève de la seule responsabilité de GEDI et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne, de la DFID ou de la FAO.

AVANT – PROPOS

L'exploitation artisanale de bois d'œuvre dans la province de Bandundu apparaît aujourd'hui comme un secteur économiquement et socialement porteur de services à la société congolaise par l'approvisionnement des marchés locaux en bois d'œuvre. D'autre part, elle génère des revenus essentiels pour ceux qui travaillent en milieu rural et pauvre. L'atout majeur, c'est une filière artisanale de production de bois d'œuvre et de transformation de bois de service de plus en plus active. L'importance de cette activité pour la société mérite donc une attention particulière pour mettre en place des mécanismes efficaces qui lui donneront les moyens d'une bonne gouvernance. Mais cette exploitation artisanale est insuffisamment encadrée sur le plan technique occasionnant ainsi souvent le gaspillage des bois d'œuvre, et le caractère lacunaire de sa réglementation incite souvent ses acteurs à l'illégalité et à la fraude.



En vue de contribuer au développement de l'exploitation légale et de la transformation artisanale de bois d'œuvre et de service dans la province, le Programme EU-FAO FLEGT appuie le Groupe d'Encadrement pour le Développement Intégral, GEDI en sigle, dans la mise en œuvre du projet intitulé « Appui à la promotion de l'exploitation artisanale légale du bois dans les Districts du Plateau, Kwango et Kwilu / Province de Bandundu en RD Congo », lequel projet vise de contribuer notamment à l'augmentation de l'offre des produits issus de l'exploitation artisanale légale. Largement informels, cette exploitation et le commerce issus du secteur artisanal échappent souvent au contrôle de l'État et les recettes fiscales qui en sont tirées ne contribuent pas significativement aux finances publiques.

Afin de contribuer à aider les autorités provinciales de Bandundu à lever certaines contraintes de la filière, le projet implémenté par GEDI entend doter la province d'une base de données des exploitants artisanaux opérant dans 17 secteurs ciblés à travers le District de Kwilu (Territoires de Bagata, Bulungu, Idiofa et Masimanimba), celui du District de Kwango (Territoires de Kenge) et du District du Plateau (Territoires de Kwamouth et Mushie).

Pour ce faire, une enquête d'identification sera lancée à travers les 17 secteurs. Dans le cadre des préparatifs pour le terrain les enquêteurs, tout comme les superviseurs, doivent être formés pour comprendre le but exact de l'enquête, pour mettre en place les procédures requises et pour réagir de façon adéquate aux situations imprévues. Pour atteindre ce but, l'idéal consiste dans l'organisation d'un atelier de mise à niveau de l'ensemble de l'équipe, qui sera amené à faire des descentes sur le terrain durant la période d'identification et sensibilisation des opérateurs de la filière exploitation artisanale de bois d'œuvre.



Le présent manuel est conçu en vue de permettre à l'équipe d'enquêteurs et de superviseurs d'avoir une compréhension claire et commune de toutes les questions liées à l'enquête d'identification des exploitants artisanaux. Sa structuration se compose de deux grandes parties. La première partie est consacrée aux recommandations méthodologiques destinée aux formateurs ; la deuxième porte sur le développement de différents modules de formation.

RECOMMANDATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Cette partie méthodologique, destinée au formateur, est conçue pour l'aider à mieux utiliser le manuel et à exploiter le contenu de la formation qu'il propose et qui est structuré en cinq sessions. Ci-dessous les différentes sessions et leurs objectifs opérationnels.

| Sessions (S) | Objectifs |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Session introductive | <ul style="list-style-type: none"> Les participants ont connaissance du cadre, des objectifs, de l'organisation générale et l'approche de la formation, Les participants ont fait mutuellement connaissance, Les participants ont exprimés leurs craintes et leurs attentes et ont confronté par rapport aux objectifs et résultats attendus de la formation. |
| Session 1 : Contexte et de l'importance de l'identification des exploitants forestiers artisanaux | <ul style="list-style-type: none"> Les participants ont connaissance du contexte et de l'importance de l'identification des exploitants forestiers artisanaux par rapport au projet d'Appui à la promotion de l'exploitation artisanale légale du bois dans les Districts du Plateau, Kwango et Kwilu / Province de Bandundu en RD Congo |
| Session 2 : Compétences nécessaires pour les entretiens | <ul style="list-style-type: none"> Les participants prennent connaissance des lignes directrices pour avoir un comportement correct pendant les entretiens |
| Session 3 : Méthodologie de recueil des données sur le terrain | <ul style="list-style-type: none"> Les participants prennent connaissance des méthodes et des outils de base pour la collecte des informations. Les participants contribuent à l'organisation du plan pour les opérations de terrain. |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Session 4 : Sensibilisation des exploitants forestiers artisanaux sur l'intérêt d'une association professionnelle</p> | <ul style="list-style-type: none"> • les participants ont acquis des techniques de sensibilisation des exploitants sur l'intérêt de se constituer en des associations professionnelles de scieurs afin de mieux défendre leur intérêt commun. |
| <p>Session 5 : Préparation des travaux sur terrain et Journée de pratique sur le terrain</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les participants prennent connaissance de la complexité de la réalité terrain • Ils appliquent et testent quelques outils d'investigation et d'observation locale • Ils approfondissent leur niveau de connaissance des approches intégrées et multidisciplinaires. |

Le Groupe cible auquel est destiné le Guide a aussi été clairement défini. Il s'agit de l'équipe d'enquêteurs et de superviseurs sélectionnés pour réaliser cette enquête.

Quant à la démarche pédagogique préconisée, elle combine deux approches :

- L'approche par objectifs qui consiste à traduire les contenus des modules en termes de connaissances, de compétences et d'attitudes.
- L'approche participative facilitera la relation interactive de manière à permettre aux bénéficiaires de participer eux-mêmes au processus de la formation.



L'objectif général de cette formation est de renforcer les compétences des équipes d'enquêteurs et des superviseurs sur des méthodes et des outils de base pour la collecte des données sur le terrain. De manière spécifique, cet atelier devra amener les participants à maîtriser des outils et techniques d'investigation en matière d'identification des opérateurs de la filière artisanale de bois d'œuvre. Aussi seront-ils capables d'utiliser judicieusement la brochure de sensibilisation des exploitants sur l'intérêt de se constituer en association pour défendre leurs intérêts communs.

Les techniques préconisées pour pouvoir atteindre ces objectifs sont, entre autres : le brainstorming ; la discussion en groupe ; l'analyse critique de la fiche d'identification et de la brochure de sensibilisation,...

Tout cela requiert de la part du formateur des compétences et des aptitudes particulières. Il doit, entre autres :

- Savoir que les différents modules et la démarche pédagogique préconisée constituent un « paquet pédagogique » qu'il peut faire évoluer en fonction de sa pratique et qui peut être adapté aux diversités des contextes de travail ;
- Pouvoir délimiter la taille du groupe pour une meilleure efficacité et opérationnalité (à titre indicatif, 10 à 25 participants pour un formateur) ;
- Être pratique et concret dans sa démarche en recourant aux expériences des participants et au besoin aux langues locales, véhicules les plus adaptés pour une meilleure acquisition des concepts ;
- Savoir recueillir les attentes des participants ;
- Savoir gérer efficacement et rigoureusement le temps ;
- Savoir définir de façon précise les objectifs des groupes de travail ;
- Créer un climat de confiance, de tolérance et d'entente mutuelle au sein de ces groupes (par exemple en décidant avec leur accord de mettre en pratique certaines règles permettant aux uns et aux autres de s'exprimer chacun à son tour, d'écouter et de respecter les autres avis, de respecter le temps de parole imparti, etc.) ;
- Savoir faciliter les échanges d'opinions et donner une chance égale aux différents points de vue ;
- Savoir faire le point régulièrement de ce qui s'est dit ou fait, clarifier le sens des diverses interventions si elles prêtent à confusion, maintenir l'ordre dans les discussions ;
- Savoir faire des synthèses et tirer les conclusions nécessaires.

Cette formation privilégie donc les aspects pratiques et techniques. Elle est développée suivant une approche active et participative amenant les participants à interagir entre eux et avec les formateurs. Elle combinera entre le capital de connaissances des participants et le contenu proposé.

Elle se base sur :

- la valorisation des connaissances des personnes recevant la formation à travers des séances de brainstorming et d'échanges,
- le renforcement des capacités des personnes en formation grâce à des récapitulatifs théoriques et des exercices pratiques.

Quant à l'organisation et la structure de la formation, cette formation s'étale sur une période de 5 journées dont une journée de terrain. La formation comprend, en plus d'un module introductif et un module consacré aux préparatifs des travaux sur terrain, 4 modules consacrés séances de brainstorming et d'échanges et aux exercices pratiques.



DE LA SESSION INTRODUCTIVE

Durée et agenda : (2 heures)

Cette session est consacrée essentiellement à l'accueil, présentation de la formation et des participants.

L'accueil des participants consiste à l'inscription des participants, à la remise des supports et des dossiers de la formation.

Ensuite suivra l'inauguration de la formation, le mot de bienvenue, la présentation des participants.

Puis interviendra la présentation de la formation : contexte, objectifs, public cible, résultats attendus, organisation générale de la formation (logique générale, modules, liens entre les modules, organisation de la session de formation, programme, évaluation ex ante, attentes et risques, etc).

Cette session se termine par l'identification et la composition de différentes équipes. Chaque équipe d'enquêteurs se verra attribuer une lettre (par exemple «B», «K»,...). L'équipe utilisera cette lettre sur tous les Instruments et formulaires qu'elle remplira.

SESSION 1 : CONTEXTE ET IMPORTANCE DE L'IDENTIFICATION DES EXPLOITANTS FORESTIERS ARTISANAUX



En vue de permettre aux participants d'avoir connaissance du contexte et de l'importance de l'identification des exploitants forestiers artisanaux par rapport au projet d'Appui à la promotion de l'exploitation artisanale légale du bois dans les Districts du Plateau, Kwango et Kwilu / Province de Bandundu en RD Congo ,l'animation de cette session est subdivisée en trois séances suivantes :

Séance 1 : Présentation du plan d'action FLEGT

Séance 2 : Présentation du Programme EU FAO FLEGT

Séance 3 : Présentation du projet d'Appui à la promotion de l'exploitation artisanale légale du bois dans les Districts du Plateau, Kwango et Kwilu/ Province de Bandundu en RD Congo.

Séance 1 : Présentation du plan d'action FLEGT

Face aux enjeux de la gestion durable des écosystèmes forestiers à travers le monde, l'Union européenne a publié en 2003le plan d'action FLEGT pour lutter contre l'exploitation illégale du bois et le commerce des produits associés.

L'acronyme anglais FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade) signifie en français Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux.

Le Plan d'Action FLEGT de l'UE propose, entre autre, de développer des Accords de Partenariat Volontaire (APV) entre l'Union Européenne et chaque pays producteur de bois (Pays Partenaire FLEGT). Ces accords sont conçus, à terme, pour éliminer le bois produit illégalement des marchés nationaux et internationaux des Pays

Partenaires.

A travers l'APV FLEGT, l'Union Européenne et le Pays Partenaire s'engagent à travailler ensemble pour soutenir les objectifs du Plan d'Action FLEGT et à mettre en place un régime d'autorisations pour le bois.

Les pays producteurs de bois sont libres d'adhérer au processus FLEGT. L'accord, une fois conclu, engage légalement les deux parties à ne commercer que des bois et produits dérivés dont la légalité est vérifiée. Dans le cadre de ces accords, les pays exportateurs développent donc un dispositif de vérification de la légalité des activités d'abattage et de transformation des bois. L'Union européenne appuie la mise en place ou le renforcement de ce dispositif.

Afin de garantir l'efficacité de son plan d'action FLEGT, l'Union Européenne a instauré une nouvelle réglementation du commerce du bois sur le marché européen, le Règlement sur le Bois de l'UE (RBUE). Ce nouveau règlement qui est entré en vigueur le 3 mars 2013 interdit la mise en marché européen de bois illégal et impose aux opérateurs de la filière bois d'exercer la diligence raisonnée soit de :

- donner un minimum d'informations sur la provenance et la nature du produit,
- évaluer le risque d'illégalité du bois concerné,
- limiter ce risque grâce à un système de contrôle approprié.

Le Plan d'Action vise aussi à apporter aux pays producteurs de bois une assistance financière et technique et des conseils en vue de l'atteinte un certain nombre d'objectifs dont ;

- Des structures de gouvernance améliorées et la mise en place de systèmes de vérification fiables là où la législation forestière est faiblement appliquée; Une réforme des politiques centrée sur des lois et réglementations pertinentes pour le pays visé et qui favoriserait la concertation de tous les intervenants au sujet des politiques;
- Une meilleure transparence et un échange d'informations entre pays producteurs et consommateurs, y compris l'appui à la surveillance indépendante des forêts;
- Le renforcement des capacités et la formation dans les pays producteurs, y compris l'appui aux institutions chargées de la gouvernance dans la mise en œuvre des nouvelles procédures de gouvernance;
- L'appui au développement de la gestion communautaire des forêts et la responsabilisation des populations locales dans le but de prévenir l'exploitation illégale des forêts.

L'UE apporte son appui à un réseau mondial d'assistance technique liée au FLEGT. Le programme UE FAO FLEGT fait partie de ce réseau.

Séance 2 : Présentation du Programme EU FAO FLEGT

Ce Programme UE FAO FLEGT est une initiative sur quatre ans, qui soutient les parties prenantes dans la mise en œuvre du Plan d'Action FLEGT.

Le Programme UE FAO FLEGT apporte son appui à trois groupes d'acteurs dans les pays éligibles: les institutions gouvernementales, les organisations de la société civile et les organisations du secteur privé.

Le programme repose sur :

- des appels à propositions destinés aux trois groupes d'acteurs ciblés ; et
- des demandes d'assistance directes émanant des institutions gouvernementales.

Le Programme établit des approches distinctes, selon qu'il s'agit de pays APV ou de pays non-APV. Il vise à accroître l'accessibilité des informations relatives à la FLEGT et à favoriser le partage des expériences et des connaissances des parties prenantes locales; à cette fin, il appuie notamment les actions visant à améliorer la compréhension du Plan d'action FLEGT, et plus généralement la compréhension des questions concernant l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux.

Les propositions d'actions doivent s'inscrire dans une des huit thématiques prioritaires reprises ci-dessous :

- Thématique 1 : Partager ou développer des informations et des connaissances sur le Plan d'action FLEGT
- Thématique 2 : Améliorer la transparence dans le secteur forestier
- Thématique 3 : Établir une surveillance indépendante dans le secteur forestier
- Thématique 4 : Appuyer les communautés locales et les activités de foresterie communautaires en lien avec le processus FLEGT ou avec une stratégie nationale visant à améliorer la gouvernance forestière
- Thématique 5 : Appuyer les améliorations aux systèmes nationaux de traçabilité du bois, traçabilité des produits forestiers et systèmes nationaux de contrôle
- Thématique 6 : Appuyer les améliorations aux cadres politique, légal et réglementaire
- Thématique 7 : Appuyer les initiatives du secteur privé
- Thématique 8 : Aborder les questions relatives aux marchés domestiques et régionaux.

Séance 3 : Présentation du projet d'Appui à la promotion de l'exploitation artisanale légale du bois dans les Districts du Plateau, Kwango et Kwilu / Province de Bandundu en RD Congo

Dans le cadre du Programme EU-FAO FLEGT, FAO appuie GEDI dans la mise en œuvre du projet intitulé « Appui à la promotion de l'exploitation artisanale légale du bois dans les Districts du Plateau, Kwango et Kwilu / Province de Bandundu en RD Congo ».

L'objectif poursuivi par ce projet est d'amener les exploitants artisanaux de bois opérant dans 17 secteurs ciblés à travers sept territoires d'intervention dans les districts de Kwango, Kwilu et Plateau / province de Bandundu à mieux se conformer aux lois et obligations en vigueur.

► Indicateurs :

- Augmentation de l'offre des produits issus de l'exploitation artisanale légale de 25% ;
- Au moins 20 accords d'exploitation signés entre exploitants artisanaux et communautés locales.

Les quatre résultats attendus sont les suivants :

Résultat 1 : La majorité des exploitants artisanaux de la zone d'intervention sont connus

► Indicateurs :

- Base de données des exploitants artisanaux disponible, accessible sur internet et régulièrement mise à jour.

Résultat 2 : Les exploitants artisanaux de la zone d'intervention sont structurés

► Indicateurs :

- 10 associations ont des statuts adoptés
- 10 associations ont fait l'objet d'une Assemblée constitutive
- 10 associations ont déposé une demande de reconnaissance auprès des autorités

Résultat 3 : Les capacités organisationnelles et techniques des exploitants artisanaux sont renforcées

► Indicateurs :

- 50% d'exploitants forestiers recensés sont aptes à se conformer à la législation forestière en vigueur

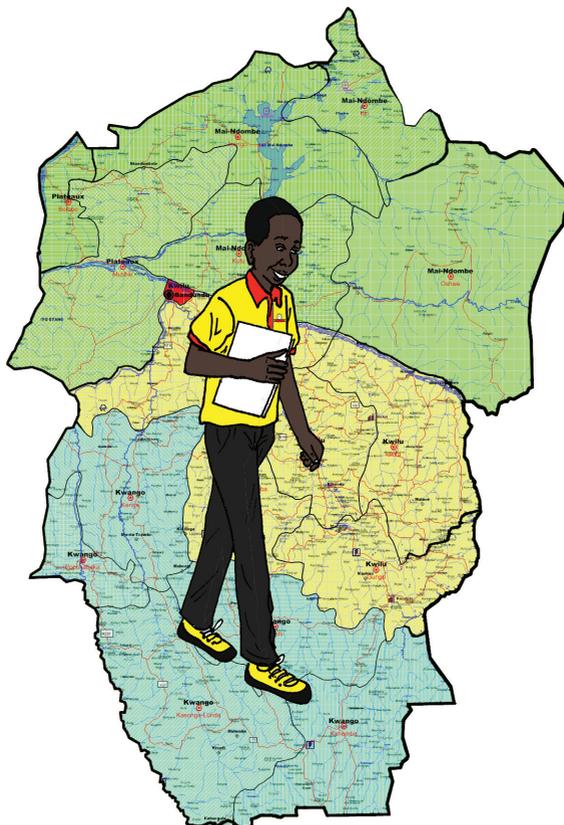
Résultat 4 : Les expériences conduites lors du projet sont diffusées et capitalisées.

► Indicateurs :

- Le Gouverneur, le Ministre Provincial en charge des forêts, 3 Commissaires de Districts, 7 Administrateurs des, 17 Chefs de secteur ont reçu la base de données des exploitants forestiers
- 60% d'audience des émissions radio.
- 300 ONG ont reçu les supports (guide de bonne gouvernance, manuels de formation)
- Diffusion de la brochure d'information, des manuels de formation, du guide et du rapport conjoint sur sites internet FLEGT du Ministère en charge des forêts (MECNT), du Réseau Ressources Naturelles (RRN) et de la FAO.
- 50 participants à l'atelier de démarrage à Bandundu-Ville
- 100 participants aux ateliers de clôture à Bandundu-Ville et Kikwit)

Quant à la localisation des interventions du projet, le projet interviendra dans 17 secteurs (à sélectionner avec le concours de tous les acteurs parties prenantes) dans les 7 territoires et 3 Districts d'intervention ci-dessous :

- District de Kwilu : Territoires de Bagata, Bulungu, Idiofa et Masimanimba ;
- District de Kwango : Territoires de Kenge ;
- District du Plateau : Territoires de Kwamouth et Mushie.



Les principales activités à réaliser sont les suivantes :

Pour l'identification des exploitants opérant dans la zone d'intervention du projet, le projet prévoit :

- l'organisation d'une session de mise à niveau de 51 enquêteurs (Bandundu, Kikwit).
- la réalisation des enquêtes d'identification des exploitants artisanaux (17 secteurs, 3 enquêteurs par secteur)
- la production d'une base de données des exploitants artisanaux de la zone d'intervention
- la transmission de la base de données aux parties prenantes (Administrations du MECNT, autorités locales, RRN, FAO, Plateforme de la société civile pour l'APV-FLEGT, Commission Technique de l'APV-FLEGT, Associations d'exploitants, OSC travaillant sur la thématique, etc.).

Pour une bonne structuration des exploitants artisanaux , le projet prévoit :

- la production et la diffusion d'une brochure d'information sur l'intérêt de se constituer en association professionnelle.
- l'appui à quelques associations dans l'organisation des réunions de constitution par secteur
- l'appui à quelques associations aux démarches administratives de constitution des associations.

Pour le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des exploitants artisanaux, le projet entend assurer :

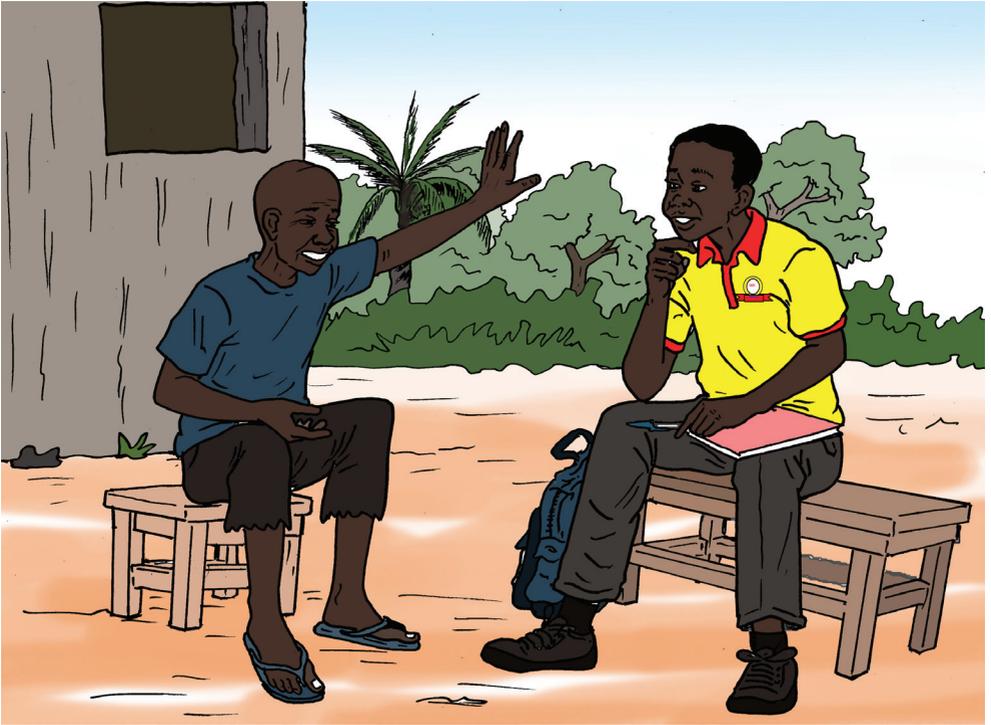
- l'organisation de deux sessions de formations en gestion d'association et la production d'un manuel de formation (Bandundu, Kikwit)..
- l'organisation de deux sessions de formation sur les techniques EFIR, les différents aspects de la légalité de l'exploitation artisanale, l'APV-FLEGT et les règles de sécurité de base (Bandundu, Kikwit). Un manuel de formation sera produit pour servir de support de base à cette formation.

En vue de faciliter la diffusion et la capitalisation des expériences conduites lors du projet, il est prévu :

- l'organisation d'un atelier du lancement du projet, en pleine réalisation ;
- l'organisation des émissions sur les radios communautaires lors des activités clés du projet
- la production des supports de communication frappés du logo du programme UE FAO FLEGT, du logo de GEDI (banderoles, prospectus, casquettes, tee-shirts) et de les utiliser pour tous évènements.
- l'organisation de deux ateliers de clôture (Bandundu, Kikwit).

Dans la mise en œuvre de ce projet GEDI collabore avec d'autres organisations bénéficiaires de financements du Programme EU FAO FLEGT, à savoir Gashe dans la province de l'Equateur et Tropenbos international dans la province Orientale. Cette collaboration se traduira par la production conjointe d'un guide sur la bonne gouvernance forestière et d'un rapport d'identification des exploitants forestiers. GEDI sera leader de ce consortium en ce qui concerne la production du rapport d'identification des exploitants forestiers.

De ce qui précède, l'on peut aisément comprendre le contexte et l'importance de cette activité d'identification des exploitants. En effet, une fois la majorité d'opérateurs de la filière sont identifiés, il y a lieu de les appuyer pour les amener à dialoguer avec l'administration publique et de mieux se conformer aux différentes dispositions législatives, réglementaires et normatives qui organisent la filière exploitation artisanale de bois d'œuvre. Ainsi pouvons espérer avoir une certaine maîtrise de cette exploitation et des différents acteurs qui y opèrent.



La qualité des résultats d'identification des exploitants et scieurs artisanaux ainsi que leur utilité pour faciliter la constitution d'une base des données fiables dépend en grande partie de la qualité des entretiens. Ainsi les échanges autour de ce module devront permettre aux participants de mener des entretiens méthodiques et efficaces et à enregistrer les données fiables. De ce fait, ce module est subdivisé en trois sessions, à savoir :

Séance 1 : Rôle des enquêteurs et des superviseurs

Séance 2 : Communication sur le terrain

Séance 3 : Comportement et tact sur le terrain

Séance 1 : Rôle des enquêteurs et des superviseurs

A. Des enquêteurs xx

Au début de l'enquête, les enquêteurs seront assignés à une équipe de collecte des

données composée de trois enquêteurs pour toute la durée de l'enquête.

Les enquêteurs sont tenus d'être ponctuels et disponibles pour l'administration des questionnaires dès le début de leur mandat.



En cas de question sur l'administration des questionnaires, l'enquêteur devra se rapprocher de son superviseur pour éviter toutes erreurs. De plus, chaque enquêteur est responsable de la saisie de ses questionnaires

Les enquêteurs, organisés en un pool, seront encadrés par un superviseur.

Du superviseur xx

Chaque équipe travaillera sous les ordres d'un superviseur qui sera responsable de :

- suivre l'avancement de vos travaux,
- s'assurer que les Instruments sont correctement remplis,
- tenir les délais prévus pour la collecte de données,
- traiter tous les problèmes que vous rencontrez.

Ils s'assurent du bon déroulement de l'enquête et de la qualité des données recueillies. La qualité comprend l'intégrité et l'exactitude des données collectées. Ils récolteront les questionnaires complétés au cours de la journée et s'assureront de la validité des données recueillies.

En cas de questionnaires déficitaires, il sera demandé aux enquêteurs de les corriger, et si nécessaires aussi de revisiter les exploitants.

Séance 2 : Communication sur le terrain

Les enquêteurs et les superviseurs devraient se réunir régulièrement, de préférence à la fin de chaque jour. Ces réunions offriront la possibilité de discuter des questions qui sont survenues

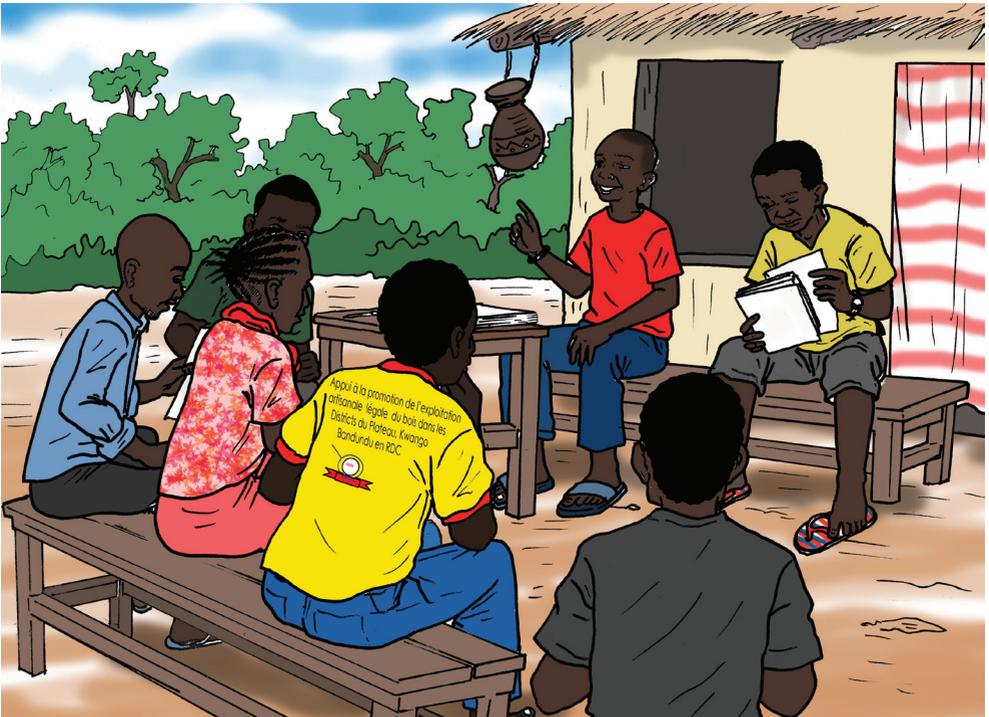
sur le terrain et de tirer des enseignements des expériences de la journée.

Toutes les données rassemblées quotidiennement devraient être analysées. Cette opération permet aux superviseurs d'assurer une remontée d'information aux enquêteurs, de contrôler si les normes de qualités sont remplies et, le cas échéant, de prendre des mesures de redressement (par exemple, il serait possible de répéter une interview, ou de reprendre une photographie inadéquate et de la remplacer).

Les superviseurs devraient alors réaliser des synthèses journalières pour l'équipe de gestion du projet.

Séance 3 : Comportement et tact pendant les entretiens

Toute équipe de collecte des données est appelée à réaliser des dialogues riches en renseignements avec les exploitants, les agents de l'administration et les leaders communautaires et autres informateurs clés.



A. Principes directeurs des activités sur le terrain.

-le respect pour tout exploitant. Il est important d'être conscient des éventuelles offenses.

-Lors du premier contact, il est important que l'enquêteur s'identifie, explique pour qui il travaille et le but de l'interview : remise du prospectus et présentation d'une introduction orale.

-Les enquêteurs ne devraient pas offrir des garanties ou faire des promesses qui vont au-delà des protocoles d'enquête convenus. L'enquêteur ne doit pas supposer que l'interview ou les interviews seront réalisées juste après le premier contact avec l'exploitant, et devrait essayer de choisir l'endroit et le moment les plus indiqués pour la conduire.



- L'enquêteur devrait essayer d'identifier la personne la plus appropriée pour l'interview.
- Ce qu'un interviewé doit savoir sur l'enquête :
 - ▶ L'organisation représentée par l'enquêteur.
 - ▶ Les raisons de l'enquête, ses objectifs et son contexte:
 - les avantages espérés pour le bien public (les exploitants et scieurs artisanaux ou l'administration ou encore les communautés locales);
 - l'échelle de l'enquête (districts, territoires et secteurs).
 - ▶ Si les responsables politiques et les notables traditionnels sont au courant de l'enquête ou pas (une bonne planification devrait assurer leur engagement).
 - ▶ Ce que l'enquêteur demande de faire à l'interviewé et le temps nécessaire.
 - ▶ Les avantages de la participation à l'interview, s'ils existent, pour l'interviewé.
- La conclusion d'une interview. Il faudrait remercier l'interviewé pour son temps et ses contributions et lui laisser la possibilité de poser des questions. Il faudrait contrôler le questionnaire avant de partir. Il ne faudrait pas enfreindre la politique de l'enquête en acceptant des cadeaux ou des aliments, mais être toujours polis en refusant une offre.

B. Lignes directrices pour avoir un comportement correct pendant les entretiens.

L'identification a pour but d'enregistrer un certain nombre d'informations concernant des opérateurs éligibles et sélectionnés. Vous devez retenir que le participant doit se sentir à l'aise vis-à-vis de l'enquête. De ce fait l'entretien devrait donc se dérouler naturellement et de manière courtoise, comme une conversation normale.

Le tableau ci-dessous fournit des lignes directrices pour avoir un comportement correct pendant les entretiens

| Comportement | Lignes directrices |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Respect de la confidentialité | Assurez-vous que toute l'information recueillie reste confidentielle. |
| Respect du temps des participants | Vous demandez aux participants de donner de leur temps, soyez donc polis et prêts à donner des explications |
| Tact | Si vous sentez qu'une personne n'est pas disposée à vous répondre, ne la forcez pas mais proposez de revenir plus tard. |
| Prédisposition amicale | Faites comme si vous vous attendiez à bénéficier de la coopération amicale du participant et comportez-vous en conséquence. |
| Communication non-verbale | Gardez un bon contact visuel et adoptez un langage corporel approprié. |

| | |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rythme de l'entretien | L'entretien ne doit pas être conduit de manière précipitée et suffisamment de temps doit être laissé au participant pour comprendre la question et y répondre. S'il se sent bousculé pour donner une réponse rapidement, il se peut qu'il réponde par la première chose qui lui traverse l'esprit. |
| Patience | Faites preuve d'une patience et d'une politesse de tous les instants pendant l'entretien. |
| Attitude | Quelles que soient les réponses aux questions, ne portez pas de jugement sur le mode de vie ou d'exploitation d'un opérateur. Si vous exprimez une critique, le participant pourrait refuser de donner des informations importantes ou les dissimuler. |
| Lecture des questions | Les questions doivent être lues : <ul style="list-style-type: none"> • telles qu'elles sont écrites, • lentement et clairement, en insistant sur les mots-clé en gras, sur un ton agréable qui dénote intérêt et professionnalisme, et dans leur intégralité pour s'assurer que le participant les a entendues en entier. Ne modifiez pas : le libellé ou l'ordre des questions. |
| Eclaircissements | Des éclaircissements sont nécessaires lorsque le participant : <ul style="list-style-type: none"> • ne semble pas comprendre la question et donne une réponse inappropriée, • ne semble pas avoir entendu la question, • met longtemps avant de répondre à la question et hésite, • demande qu'une certaine partie de la question lui soit répétée (il est possible de ne répéter que la partie visée), • demande qu'un terme soit précisé (vous devez vous référer aux explications fournies pendant la session de mise à niveau). |
| Demander des précisions | Il est nécessaire de faire préciser la réponse lorsque le participant : <ul style="list-style-type: none"> • semble comprendre la question mais donne une réponse inappropriée, • ne semble pas comprendre ce qui est demandé, • interprète la question de façon erronée, • n'arrive pas à se décider, • s'écarte du sujet ou donne des renseignements hors de propos, • a besoin de développer ce qu'il a dit ou de clarifier sa réponse, • donne des renseignements incomplets ou une réponse qui n'est pas claire, • dit qu'il ne connaît pas la réponse. |

| | |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Refus de répondre | <p>Certains participants peuvent refuser de répondre à l'enquête. Le refus peut avoir des causes variées et très différentes d'une personne à l'autre. Certains peuvent ne pas refuser franchement mais montrer une certaine hésitation, des réticences ou de l'hostilité.</p> <p>Vous apprendrez à distinguer les différents degrés du refus (par exemple distinguer la simple hésitation d'un refus catégorique). Pour arriver à obtenir la coopération du participant, vous devrez faire preuve de politesse et d'imagination.</p> <p>On ne doit pas forcer les participants à répondre à l'ensemble de l'entretien ou à prendre part à toutes les parties du processus d'enquête. Cela étant, plus il y a de refus, moins l'enquête est représentative de l'ensemble de la population.</p> |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <p><u>Comment traiter les refus.</u></p> <p>Soyez prêt à essayer de faire coopérer un participant qui ne veut pas être interviewé. Si vous êtes agréable et faites preuve de tact, tout en restant professionnel, la plupart des participants coopéreront.</p> <p>Utilisez le tableau ci-dessous pour vous aider à traiter les refus :</p> <p>Si le participant se met sur la défensive</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montrez-vous patient et compréhensif • Pour la forme, montrez-vous compréhensif et d'accord avec son point de vue. Dites quelque chose comme «Je peux comprendre» ou «Vous avez certainement le droit de ressentir cela». • Faites comprendre au participant l'importance de l'enquête <p>Si vous êtes peut-être venu au mauvais moment</p> <p>Revenez plus tard.</p> <p>Si le participant peut avoir mal compris le but de la visite</p> <p>Essayez de réexpliquer pourquoi vous êtes là.</p> <p>Si vous pensez vous entendre répondre «non»</p> <p>Partez et proposez de revenir plus tard avant d'entendre un «non» partiel ou définitif.</p> | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

| | |
|-----------|----------------------------------------------------------------|
| Gratitude | Remerciez les participants pour leur aide et leur coopération. |
|-----------|----------------------------------------------------------------|

***N.B. : Ne faites aucun commentaire et ne donnez pas votre avis sur la légalité ou l'illégalité de son activité.**



Les échanges sur ce module tourneront autour de deux questions majeures :

- ▶ comment interviewer les participants,
- ▶ comment utiliser la fiche d'identification et le remplir.

Séance 1 : Approche et modalités de collecte des données

L'approche à la collecte des données adoptée pour la présente enquête est l'acquisition d'information d'un certain type et dans une forme définie dans la fiche de collecte des données. IL s'agira essentiellement de remplir cette fiche pour chaque participant interviewé (passage en revue de la fiche). Toutefois l'on devra également recourir à la recherche documentaire pour obtenir des informations notamment auprès de la coordination provinciale et urbaines, des superviseurs des territoires et des chefs des terres ainsi que des informateurs clés (des particuliers, repérés dans une enquête en raison de leurs connaissances spécifiques sur certains aspects de l'exploitation).

En cas de travail en groupe d'exploitants réunis pour la circonstance, les enquêteurs doivent savoir orienter les participants dans le remplissage de leurs fiches et diriger les débats des groupes de réflexion sur l'intérêt qu'ils ont à se constituer en des associations professionnelles.

S'agissant des méthodes et techniques d'échantillonnage (sondage) , cette enquête recourt à l'exhaustivité : Tous les individus qui constituent la population mère (univers ou population ciblée par l'investigation) c.à.d. les exploitants forestiers artisanaux sont considérés par l'enquête. C'est le cas idéal car les soucis de représentati-

tivité statistique sont éliminés presque totalement. La population mère correspond à la population ciblée par l'investigation socio-économique : Toutes les exploitations forestières artisanales de bois d'œuvre, etc.

Séance 2 : Plan des opérations de terrain

Avant le déploiement des équipes de collecte des données sur le terrain, il est nécessaire de se doter d'un plan des opérations de terrain.

Les opérations de terrain sont l'interface entre les enquêteurs et les interviewés, et sont par conséquent cruciales pour la réussite de l'enquête. Il faudrait rechercher des conseils sur les préparatifs pour le terrain et sur le travail de terrain avant la rédaction du plan.

Plusieurs opérations peuvent être envisagées par le plan d'opération de l'enquête notamment :

- ▶ Organisation des équipes d'enquêteurs sur terrain
- ▶ Elaboration d'un calendrier et planning de travail
- ▶ Préparation des moyens logistiques : motos, bicyclettes, fournitures de bureau, sac à dos, appareil photo, GPS, etc. (logistique et communication sur le terrain).
- ▶ Briefing sur terrain pour rappeler la démarche, l'organisation de l'enquête, les choses à éviter etc.
- ▶ Introduction de l'équipe aux acteurs territoriaux, locaux, etc.
- ▶ Collecte des données sur le terrain
- ▶ Contrôle des enquêtes sur terrain et au bureau
- ▶ Groupement des questionnaires remplis en vue de leur dépouillement et saisi des données dans le PC.

Sur base de ces éléments et des exigences du travail sur le terrain, chaque équipe devra proposer son plan de déploiement sur le terrain en fonction des zones (localités).

Ci-dessous, une vue d'exigences du travail sur le terrain pour un plan de déploiement:

| Exigences | Exemples |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Questions administratives et logistiques | <ul style="list-style-type: none"> ▶ les itinéraires et les distances à parcourir pour réaliser les interviews; ▶ les transports qui seront disponibles; ▶ les coûts / dépenses incluses. ▶ le calendrier |
| Matériel | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Kit de terrain : farde ardoise, tenue d'identification, questionnaire en quantité suffisante,... |
| Communication | <ul style="list-style-type: none"> ▶ personnes à contacter ▶ téléphone et crédit y compris n° des contacts ▶ ... |

Séance 3 : Campagne d'information et de sensibilisation

Il convient de signaler qu'une large campagne d'information et de sensibilisation doit précéder le démarrage de l'enquête sur terrain.

Les autorités compétentes, les acteurs socio-économiques et institutionnels, les services techniques, la population cible etc. doivent être informés et sensibilisés afin de préparer la bonne réceptivité et la conduite de l'enquête sur terrain.

La campagne d'information doit être menée ni très tôt ni trop tard du démarrage de l'enquête. Elle doit se faire à travers le contact direct (RDV, réunions, etc.), par correspondances officielles, par les médias, etc.

Session 4 : Sensibilisation des exploitants forestiers artisanaux sur l'intérêt d'une association professionnelle



Outre la constitution d'une base des données, le projet vise l'accompagnement de quelques exploitants dans leur structuration en association afin de faciliter le renforcement de leurs capacités organisationnelles et techniques.

En se servant de la brochure « Créer et gérer une association professionnelle », les différentes séances de sensibilisation à animer sur le terrain seront axées sur une stratégie d'information et de sensibilisation basée sur une approche participative et qui consiste à :

- ▶ Rappeler l'importance de la maîtrise des concepts clés : association, sans but lucratif...;
- ▶ Organiser d'échanges sur l'intérêt de se constituer en association (motivations de s'associer);
- ▶ Faire une synthèse des différentes séquences afin de bien maîtriser les

connaissances et habiletés liées aux objectifs d'apprentissage et aux différentes thématiques retenues.

En effet il est important de faire participer tout le monde afin de bénéficier de la contribution de chaque participant. Echanger en se basant sur l'expérience de chacun vaut mieux que donner un enseignement magistral où le formateur est considéré comme le dépositaire du savoir et les participants comme des récepteurs. Pour cette sensibilisation, l'idéal est de faire participer tout le monde, afin que chacun soit impliqué dans le processus de structuration et d'accompagnement des associations.

En cas de travail en groupe d'exploitants réunis pour la circonstance, l'on peut combiner un certains nombre des techniques, dont :

- le Brainstorming.

Quand on veut explorer tous les aspects d'un sujet donné. Ou bien si l'on veut générer des idées diverses, par exemple pour répondre à un problème ou pour préparer un projet. Les membres du groupe proposent des idées rapidement, oralement ou par écrit, sur un sujet donné. Toutes les idées sont acceptées, il n'y a pas de réponses fausses.

► -La présentation.

► Une personne présente un concept aux participants, avec ou sans support visuel. Le présentateur parle, et les participants écoutent. Il peut y avoir des questions pendant la présentation, ou à la fin. Ici l'accent est mis sur le formateur qui montre ou informe les participants sur les faits, les nouvelles techniques ou les attitudes.

► -L'interaction.

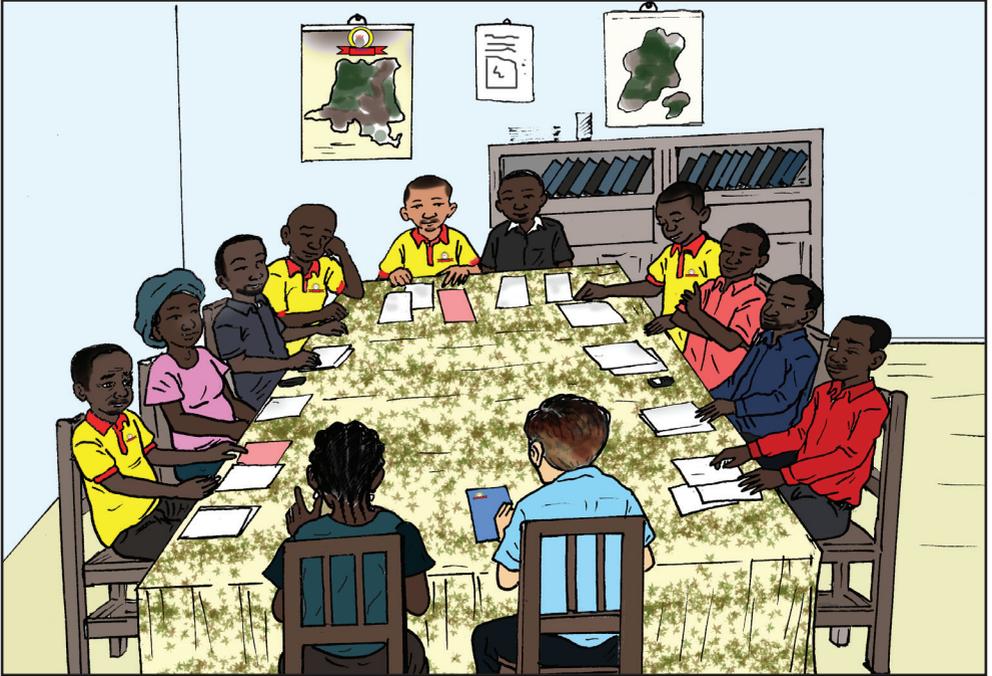
► Le formateur et les participants (ou les participants sans l'intervention directe du formateur) examinent et discutent les faits, les techniques ou les attitudes, travaillent en coopération ou en concurrence et apprennent les uns des autres.

Pendant ces séances on peut utiliser un certain nombre des supports visuels ou des supports didactiques (notes polycopiés).

L'objectif de tout support audiovisuel approprié est d'apporter un complément aux méthodes et au plan sélectionnés par le formateur. Ils ne représentent pas des substituts à l'enseignement d'un sujet. Les supports visuels les plus utilisés sont : Le tableau à feuilles (chevalet) ; Le tableau blanc ou noir ; le rétroprojecteur ; les photos, affiches et cartes ; les films, les vidéos et les diapositives.

- ▶ Les supports didactiques ou notes polycopiées doivent avoir un objectif clair en relation directe avec le matériel sur lequel le groupe travaille. Les supports didactiques peuvent être utilisés pour notamment :
- ▶ Résumer les points clés
- ▶ transmettre des instructions
- ▶ Apporter de plus amples informations à la présentation principale;
- ▶ Fournir des illustrations et des exemples relatifs aux idées discutées au cours de la présentation principale
- ▶ Pour souligner ou présenter des idées abstraites ou complexes ou du matériel.

Le choix des techniques et des outils est crucial. Il va permettre de transmettre le message, ou de favoriser une discussion stimulante entre les participants. De même, certains outils permettent de faire exprimer des personnes parfois plus en retrait (timide), ou de parvenir plus facilement à un consensus ou une vision commune. Tout réside donc dans le choix des outils de formation.



L'atelier s'achève par un débat ouvert en séance plénière entre l'équipe de gestion du projet et tous les superviseurs et les enquêteurs. Ce débat offre la possibilité aux participants de poser tout genre de questions susceptibles de concourir à la réussite de l'enquête.

Sources

- ▶ -Observatoire du Sahara et du Sahel, Formation technique sur la collecte et le traitement des données socio-économiques, DDC 2006.
- ▶ - ROSELT/OSS CT2, 2005, Guide ROSELT/OSS pour l'évaluation et le suivi des pratiques d'exploitation des ressources naturelles, Collection Roselt / OSS, CT n°2, Montpellier

Cette brochure à été produite par le Groupe
d'Encadrement pour le Developpement Integral / GEDI



Avenue Nganga N° 89,
Commune de Disasi / Bandundu-Ville
Onggedi@gmail.com

Avec le concours de Mr. Nkanda Jean-Marie
00243 99 83 16 349
mail : jeanmarienkanda@gmail.com

Illustration : Thino TSHANGAY
00243 81 28 79 917
mail : thitshang@gmail.com

